

**Dossier suivi par :**

Nathalie PARAIN  
IA-IPR ALLEMAND

Secrétariat :

03 22 82.39.70

Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

**Rectorat de l'académie d'Amiens**

20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 14 septembre 2020

M<sup>me</sup> Nathalie PARAIN

Inspectrice d'académie

Inspectrice pédagogique régionale

Allemand

à

Mmes et MM. les professeurs d'allemand  
S/C des chefs d'établissement

**Objet : DSD1-Certification en allemand - session 2021- Organisation des épreuves Estimation du nombre de candidats- Formation**

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'organisation des épreuves de la certification pour l'année 2021. Le DSD1 s'adresse à **tous les élèves germanistes volontaires** de Troisième et de Seconde générale, technologique et professionnelles des établissements publics ou privés sous contrat. Comme précisé dans le courrier du 05 juin 2020, **les élèves actuellement en classe de première n'ayant pu se présenter aux épreuves de certification de la session 2020 en raison du contexte sanitaire sont autorisés à participer au dispositif.**

Les professeurs souhaitant présenter leurs élèves doivent **impérativement être habilités**. A cette fin, les entrants dans le dispositif bénéficieront d'une formation dédiée la certification.

**I- Principes généraux :**

➤ **Formats des épreuves :**

La certification de niveau B1 comporte quatre épreuves qui se déroulent **sans exception dans l'établissement du candidat**, conformément aux textes en vigueur.

La passation des épreuves se déroule en deux temps :

- a) **Les épreuves écrites :** Elles regroupent sur une même demi-journée (160 minutes + 2 pauses), les évaluations portant sur la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Elles auront lieu **le mercredi 10 mars 2021**. Le calendrier est arrêté au niveau national. Les épreuves ne peuvent en conséquence être reportées ni anticipées. Elles doivent impérativement se dérouler dans l'établissement de l'élève, quel que soit le nombre de candidats présentés.
- b) **Les épreuves orales :** Elles se dérouleront entre février et mars 2021, selon le calendrier défini par les services de la DEC.  
Les épreuves orales requièrent la présence d'un jury composé de **deux professeurs d'allemand habilités**. Il pourra être fait appel à un professeur d'un autre établissement, si besoin. A ce titre, il est recommandé d'organiser ces épreuves en collaboration **avec les professeurs du secteur**, et ce dans la logique de la continuité collèges-lycées.

- Durée : 15 minutes par candidat.
- Dans le cadre de la **coopération binationale des représentants de la ZfA pourront assister aux déroulements des épreuves.**

Notez bien que la participation à la certification suppose l'acceptation pleine et entière des modalités de passation et des critères d'évaluation fixés par notre partenaire, la KMK (*Kultusminister-Konferenz*). **A ce sujet, la prise de connaissance et l'appropriation de nouvelles grilles** sont indispensables. Ces documents sont joints chaque année aux sujets que les services de la DEC transmettent.

➤ **Ressources :**

Des exemples de supports utilisables à des fins d'information et/ou d'entraînement sont téléchargeables sur le site *Zentralstelle für das Auslandsschulwesen (ZfA)* : [www.auslandsschulwesen.de](http://www.auslandsschulwesen.de) (rubrique *Auslandsschularbeit/ DSD / Modellsätze*).

J'attire votre attention sur le fait que les sujets des épreuves des années passées sont en revanche strictement confidentiels et qu'ils ne doivent en aucun cas être communiqués aux futurs candidats. Ces supports sont de fait toujours en vigueur.

➤ **Attendus des épreuves :**

Les épreuves sont **toutes corrélées au niveau B1** du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, **avec une sortie A2 possible selon le nombre de points scores obtenus par activité langagière.**

**Les attendus des programmes de fin de cycle 4** fixent pour les élèves inscrits en LV2 le niveau A2 dans au moins deux activités langagières. De par son esprit et ses modalités de fonctionnement, la certification autorise par conséquent la participation **de tous les candidats volontaires susceptibles d'atteindre au moins le niveau A2 dans l'une ou plusieurs activités langagières.** Le dispositif de la certification s'inscrit **dans la logique de construction des compétences au cœur des progressions mises en œuvre dans la classe et prenant en considération la diversité des profils linguistiques des élèves.** En ce sens, l'inscription à la certification relève de la démarche de projet contribuant au **développement des compétences langagières globales**, et de l'ambition scolaire des élèves. Elle offre une première expérience significative de son parcours, y compris **en perspective de l'épreuve du Grand oral.** La certification gagne pour toutes ses raisons à être inscrite au projet d'établissement.

## II Formation des professeurs

Les professeurs entrant dans le dispositif **doivent impérativement suivre la formation académique** en vue de leur habilitation. **Cette formation hybride est obligatoire** pour les enseignants n'ayant jamais fait passer la certification. Le suivi du parcours en distanciel (Magistere) relève pleinement de la formation. Il appartient aux professeurs de veiller à ce que les étapes préalables et intermédiaires aux rencontres en présentiel soient réalisées.

*Dates des réunions en présentiel :* mardi 08 décembre 2020 matin  
mercredi 06 janvier 2021 matin  
(lieu précisé ultérieurement)

## III Correction des épreuves écrites

Celles-ci auront lieu en avril 2021

Pour rappel :

- **Tout professeur présentant des candidats est susceptible d'être convié à l'une ou l'autre de ces journées.**

- La correction des épreuves écrites (CO, CE et EE) est organisée **en chapelle**. Les professeurs **ne corrigent pas les copies de leurs élèves**.
- **Les copies devront être transmises par les établissements**, selon les modalités définies par la DEC.

#### **IV Modalités d'inscription de la session 2021 :**

##### ➤ **Phase 1 : Estimation du nombre de candidats**

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir estimer de manière réaliste le nombre de candidats que vous pourriez présenter, et de retourner **le formulaire du présent courrier complété au plus tard pour le 13 octobre 2021**, sous format Word, avec pour objet « certification 2021 » aux deux adresses suivantes :

[nathalie.parain@ac-amiens.fr](mailto:nathalie.parain@ac-amiens.fr)  
[helene.sigha@ac-amiens.fr](mailto:helene.sigha@ac-amiens.fr)

Je vous remercie **de vous assurer, avant la remontée des estimations, que les élèves engagés dans ce dispositif pourront mener ce projet éducatif jusqu'à son terme.**

##### ➤ **Phase 2 : Inscriptions sur la plate-forme nationale**

Un courrier adressé par la DEC, le plus souvent dans le courant du mois de novembre, **précisant l'ensemble des procédures d'inscriptions** sera envoyé aux établissements. Ce courrier comportera le listing des établissements engagés, ainsi que le nombre de places correspondant aux remontées transmises. La procédure d'inscription des élèves en situation de handicap sera également explicitée.

*Nota Bene* : J'attire votre attention sur l'importance du respect des procédures et délais d'inscription tels que spécifiés sur la circulaire de la DEC.

##### ➤ **Phase 3 : Composition des binômes**

Les établissements devront impérativement transmettre toutes les informations relatives à l'organisation des oraux **pour le 10 janvier 2021** dernier délai à l'adresse suivante [nathalie.parain@ac-amiens.fr](mailto:nathalie.parain@ac-amiens.fr) en indiquant les éléments suivants :

*Nom des interrogateurs et évaluateurs/ Dates, lieux et horaires des épreuves /Nombre de candidats par demi-journée :*

Je vous remercie de votre engagement et de votre participation à ce dispositif au rôle prépondérant dans le parcours de nos élèves.

Bien cordialement

Nathalie PARAIN  
IA-IPR Allemand

**ESTIMATION DU NOMBRE DE CANDIDATS- CERTIFICATION EN ALLEMAND- SESSION 2021**

Merci de renseigner le document, un formulaire par établissement, sous format word et de le transmettre au plus tard pour

**Le 13 OCTOBRE 2020**

à

[Nathalie.parain@ac-amiens.fr](mailto:Nathalie.parain@ac-amiens.fr) et à [Helene.Sigma@ac-amiens.fr](mailto:Helene.Sigma@ac-amiens.fr)

<b>COLLEGE</b>	
<b>LYCEE</b>	
<b>ADRESSE</b>	
<b>DEPARTEMENT</b>	
<b>NOMBRE D'ELEVES PRESENTES</b>	
<b>CLASSE(S)</b>	
<b>NOM DES PROFESSEURS ENGAGES DANS LE DISPOSITIF</b>	
<b>Année et lieu de formation des Professeurs engagés DSD1</b>	
<b>Nom des professeurs Entrant dans le dispositif</b>	
<b>PROJET DE MOBILITE PREVU</b>	Du..... au.....2020-2021